



Une mutuelle d'entreprise **pour vous et vos salariés**



Cotisation mensuelle de la base SYNT A en vigueur au 01/01/2017. Prise en charge minimale de 50% de la cotisation du salarié par l'employeur.

ATTRACTIVE

- **Un socle de garanties supérieur** à vos obligations conventionnelles en santé
 - > Séances d'ostéopathie, vaccins non remboursés, contraception...
 - > **Garanties majorées** en cas d'accident de la circulation
- **Des tarifs inférieurs** à ceux définis dans votre convention collective
- **Services santé** : des avantages dans nos espaces Optique et Audioprothèse



DANS LES ESPACES OPTIC PAR PRÉVI-FRANCE

- +30 € d'avantage adhérent pour tout achat de verres simples ou de lentilles
- +60 € d'avantage adhérent pour tout achat de verres complexes

DANS LES ESPACES AUDITION PAR PRÉVI-FRANCE

- +100 € d'avantage adhérent par oreille pour tout achat d'appareil auditif
- Bilan auditif gratuit sur simple rendez-vous (Test à but non médical)

ACCESSIBLE

AU CHEF D'ENTREPRISE

- **Une offre ouverte au chef d'entreprise**, quel que soit son statut (accès aux avantages de la loi Madelin pour les travailleurs indépendants)
- **Un seul interlocuteur santé** en choisissant la Mutuelle PréviFrance comme organisme conventionné du RSI



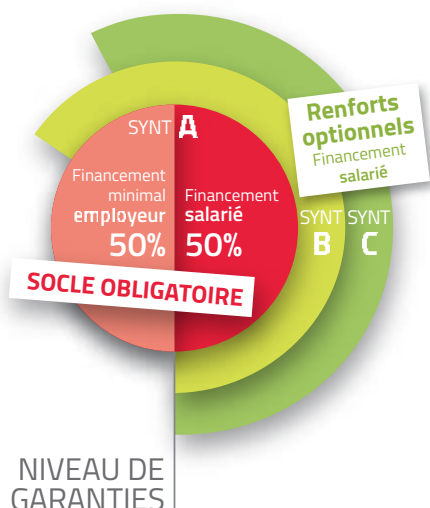
PROXIMITÉ

- **Un conseiller entreprise** proche de vous, pour vous accompagner
- **Un espace entreprise en ligne** pour les employeurs et un Service Relation Entreprises dédié 
- **Plus de 40 agences de proximité**

SOUPLE



- Des garanties **accessibles à la famille** du salarié
- Possibilité de souscrire à des **renforts optionnels**, **3 niveaux au choix**



SIMPLE



- L'employeur **complète la demande d'adhésion** entreprise
- **Un kit d'adhésion est remis à chaque salarié** pour adhérer au socle obligatoire et à des renforts selon ses besoins personnels.



La Mutuelle PréviFrance, au-delà de son offre Santé,
répond à l'ensemble de vos besoins en terme de **protection sociale et d'assurances** :

Une garantie Prévoyance pour vous et vos salariés

Un accord oblige toutes les entreprises de la branche professionnelle SYNTEC à couvrir leurs salariés en cas d'incapacité de travail, d'invalidité ou de décès.

➔ Les plus PréviFrance :

- Une solution plus avantageuse que vos obligations conventionnelles
- Des conseillers de proximité pour vous aider dans la mise en place et le suivi de votre contrat

➔ Vous êtes travailleur indépendant ?

Bénéficiez d'un contrat sur mesure et de déductions fiscales (dans le cadre de la Loi Madelin).

Des assurances professionnelles pour protéger votre activité

Des tarifs privilégiés réservés aux adhérents PréviFrance

➔ Assurance multirisque professionnelle (MRP)

- Des garanties pour vos locaux, leur contenu et l'assurance de la pérennité de votre entreprise en cas de sinistre.

➔ Responsabilité civile décennale et professionnelle

La Mutuelle PréviFrance, c'est...

Plus de
70 ans
d'expérience


130
Conseillers
à votre disposition


PRÈS DE
300 000
PERSONNES
protégées



3^e place NATIONALE*
en terme de marge
de solvabilité

*source : l'Argus de l'assurance Nov 2015

• CHIFFRE D'AFFAIRES •
175M€

+ **80 000** COMMERÇANTS
de ET ARTISANS
ont choisi PréviFrance comme organisme
conventionné du RSI

+ de
40

agences de proximité
sur **20** départements



5000
entreprises
nous font déjà
confiance

SANTÉ / PRÉVOYANCE

Pour un audit personnalisé
et sans engagement

Service Relation Entreprises



0 812 04 31 31 Service 0,05 € / appel
+ prix appel



service.entreprises@previfrance.fr



40 agences



Mutuelle
PréviFrance

Vous protéger, c'est naturel

www.previfrance.fr